

AKWEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi - CS 30259
69287 Lyon cedex 02

Forvis Mazars
Parc des Glaisins
7 Avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

AKWEL

Société anonyme
RCS : Bourg-en-Bresse 344 844 998
975, route des Burgondes
01410 Champfromier

A l'assemblée générale de la société AKWEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux

Notes 1.7.11 « Provisions (hors incertitudes fiscales) » et 16 « Provisions courantes et non courantes » de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Le Groupe étant présent dans de nombreux pays et fournissant de nombreux constructeurs automobiles, il est à ce titre exposé aux risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les aspects commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, le Groupe peut rencontrer des situations incertaines, litigieuses ou contentieuses, notamment dans le cadre de risques techniques et des campagnes de rappel réalisées par les constructeurs automobiles.

L'estimation des risques est revue régulièrement par la direction du Groupe. L'identification incomplète et/ou l'évaluation incorrecte d'un risque pourrait conduire le Groupe à surévaluer ou sous-évaluer ses provisions.

A la clôture de l'exercice 2024, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à 60 M€ et sont principalement liées aux risques techniques et commerciaux. Nous avons considéré que l'évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux constituait un point clé de notre audit compte tenu des enjeux financiers potentiels à l'échelle du groupe et du jugement de la direction dans l'estimation des risques et des montants comptabilisés.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Obtenir des confirmations externes des avocats permettant de recenser les litiges et les situations contentieuses dont le groupe fait l'objet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et le cas échéant, les corroborer avec les consultations écrites de ses conseils externes ;
- S'entretenir avec le directeur de ligne produit concerné par des risques techniques permettant de répondre aux risques identifiés ;
- Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction aux vues des informations collectées, pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AKWEL par votre assemblée générale du 23 février 2004 pour le cabinet Forvis Mazars et du 23 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année dont respectivement 13 et 1 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Annecy-le-Vieux, le 8 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

DocuSigned by:

F60A9AE50B42458...

Matthieu Moussy

DocuSigned by:

75636F48A1E940D...

Jérôme Neyret

BILAN CONSOLIDÉ

*Au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)*

A C T I F	<i>Notes n°</i>	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations incorporelles			
Ecarts d'acquisition	<u>7</u>	35 381	33 665
Autres immobilisations incorporelles	<u>8</u>	2 330	2 517
Immobilisations incorporelles		37 711	36 182
Immobilisations corporelles			
Terrains		20 827	21 710
Constructions		72 135	70 433
Installations techniques & matériels		122 528	126 650
Autres immobilisations corporelles		8 353	9 168
Actifs liés aux droits d'utilisation		13 536	13 159
Immo en cours, av et acptes		48 314	42 560
Immobilisations corporelles	<u>9</u>	285 693	283 681
Actifs financiers non courants	<u>10</u>	2 064	2 204
Actifs d'impôt différés	<u>11</u>	12 493	10 054
Total actif non courant		337 961	332 121
Stocks et en-cours	<u>12</u>	141 628	173 452
Créances clients et aures actifs			
liés aux contrats clients	<u>13</u>	142 933	166 233
Autres créances	<u>14</u>	63 258	59 613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>17</u>	150 458	151 523
Total actif courant		498 277	550 821
Actifs destinés à être cédés	<u>19</u>	-	-
Total de l'actif		836 238	882 942

PASSIF	<i>Notes n°</i>	31.12.2024	31.12.2023
Capital social	<u>15</u>	21 240	21 393
Prime d'émission		6 863	9 705
Écart de réévaluation sur les terrains	-	255	418
Réserves et report à nouveau		554 483	543 316
Acomptes sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice part du Groupe		24 190	35 722
Capitaux propres part du Groupe		606 520	609 718
Intérêts minoritaires		625	532
Capitaux propres		607 146	610 250
Provisions à long terme	<u>16</u>	64 218	57 782
Dettes financières moyen et long terme	<u>17</u>	3 843	2 237
Dettes sur obligations locatives non courantes	<u>17</u>	9 573	9 181
Passifs d'impôt différés	<u>11</u>	9 954	6 314
Total passif non courant		87 588	75 514
Provisions courantes	<u>16</u>	9 680	11 896
Dettes financières à moins d'un an	<u>17</u>	1 686	33 561
Dettes sur obligations locatives courantes		1 963	1 520
Dettes fournisseurs		85 370	110 402
<i>(y compris les dettes fournisseurs d'immobilisations)</i>		1 800	3 269
Autres dettes	<u>18</u>	42 806	39 798
Total passif courant		141 505	197 177
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés	<u>19</u>	-	-
Total du passif		836 238	882 942

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

*Au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)*

	Notes n°	31.12.2024 (12 mois)	31.12.2023 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	<u>3</u>	988 994	1 066 373
Variation de la production stockée		-16 929	10 791
Consommations		-439 079	-502 579
Escomptes accordés		116	-245
Autres charges externes		-135 489	-169 539
VALEUR AJOUTÉE		397 613	404 801
Impôts et taxes		-4 892	-4 521
Charges de personnel et d'intérimaires		-305 499	-298 374
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		87 222	101 905
Dotations aux amortissements		-39 269	-38 599
Dotations/reprises nettes sur provisions		-9 557	-2 265
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	<u>3</u>	38 396	61 042
Autres revenus (charges) non courant(es) net(tes)	<u>4</u>	1 322	-11 786
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		39 718	49 255
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3 438	2 004
Coût de l'endettement financier brut		-1 597	-1 690
Coût de l'endettement financier net	<u>5</u>	1 841	314
Autres produits (et charges) financiers	<u>5</u>	-448	-148
Gains et pertes sur position monétaire	<u>5</u>		
Impôts courants et différés	<u>6</u>	-16 642	-12 978
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-208	-976
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		24 261	35 469
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		24 261	35.469
* dont part revenant au Groupe consolidé		24 190	35 722
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		71	-253
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		0,91	1,34
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)		0,91	1,34

La valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation sont des indicateurs utilisés dans les reportings de gestion du Groupe et, à ce titre, présentés ci-dessus.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

*Au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)*

	31.12. 2024	31.12. 2023
RÉSULTAT NET	24 261	35 469
Écarts de conversion	-20 696	-5 128
OCI - Recyclables		-
Écarts actuariels sur les engagements de retraite nets d'impôts	105	-439
OCI - Non recyclables	-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	-20 591	-5 567
RÉSULTAT GLOBAL	3 670	29.902
* dont part revenant au Groupe consolidé	3 576	30 184
* dont part revenant aux intérêts minoritaires	93	-282

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi et des variations de juste valeur des titres non consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)

	Note n°	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT NET		24 261	35 469
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	<u>7</u>	0	0
Dotations aux amortissements hors droits d'utilisation	<u>2</u>	36 621	35 667
Dotations aux amortissements liés aux droits d'utilisation	<u>9.2</u>	2 648	2 932
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs		-4 681	18
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles		7 233	9 591
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Elimination des résultats nets des entreprises associées		207	975
AUTOFINANCEMENT		66 289	84 652
Variation des autres actifs et passifs court terme		30 249	-20 748
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		96 538	63 904
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>8 et 9</u>	-46 910	-57 535
Acquisitions d'immobilisations financières		-144	334
Cessions d'immobilisations		6 712	939
Incidence des variations de périmètre	<u>2</u>	0	-2 995
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS		-40 342	-59 258
Distribution de dividendes		-7 963	-8 020
Variation de l'endettement	<u>17</u>	-30 282	-8 702
Variation de capital		-153	0
Remboursement des dettes locatives		542	728
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DU FINANCEMENT		-37 856	-15 993
Incidence des variations de change		-19 415	-3 687
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		-1 075	-15 036
TRESORERIE A L'OUVERTURE		151 476	166 512
TRESORERIE A LA CLOTURE	<u>1.11</u>	150 401	151 476

Les règles d'établissement du Tableau de Flux de Trésorerie sont précisées dans la note 1.12 ci-après.

La trésorerie nette de clôture comprend des concours bancaires à hauteur dont 57 milliers d'euros de concours bancaires courants.

Détail des variations des autres actifs et passifs à court terme

	31.12. 2024 (12 mois)	31.12. 2023 (12 mois)
Variation des frais financiers	-	-
Variation des stocks	32 692	-18 314
Variation des créances courantes	19 890	-6 275
Variation des dettes courantes	-24 056	-1 473
Variation des créances non courantes	491	4 884
Variation des dettes non courantes	1 232	430
Variation des actifs et passifs disponibles à la vente	0	-
Variation des autres actifs et passifs court terme	30 249	-20 748

Détail de la variation de l'endettement (hors dettes locatives)

	31.12. 2024 (12 mois)	31.12. 2023 (12 mois)
Augmentation de capital ou apports		-
Encaissements provenant d'emprunts	3 416	664
Remboursement d'emprunts	-33 698	-9 366
Titres d'autocontrôle	-	-
Variation de l'endettement (hors dettes locatives)	-30 282	-8 702

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022	21 393	9 704	631 093	- 65 399	596 791	815	597 607
Impact retraitement de la norme pour les entités Turques				-4 329	-4 329		-4 329
Capitaux propres au 31 décembre 2022 retraités	21 393	9 704	631 093	-69 728	592 463	815	593 278
Résultat de l'exercice 2022	-	-	35 722	-	35 722	-253	35 469
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-770	-770	-29	-799
OCI	-	-	-	-439	-439	0	-439
S/Total Résultat global	-	-	35 722	-1 209	34 513	-282	34 231
Distribution de dividendes	-	-	-8 020	-	-8 020	0	-8 020
Autres variations	-	-	-9 237	-	-9 237	-1	-9 238
Capitaux propres au 31 décembre 2023	21 393	9 704	649 558	-70 937	609 718	532	610 250
Variation de capital	-153	-2 842	2 995	-	0		0
Résultat de l'exercice 2024	-	-	24 190	-	24 190	71	24 261
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-20 718	-20 718	22	-20 696
OCI	-	-	-	105	105	0	105
S/Total Résultat global	-	-	24 190	-20 613	3 577	93	3 670
Distribution de dividendes	-	-	-7 944	-	-7 944	0	-7 944
Autres variations	-	-	1 169	-	1 169	0	1 169
Capitaux propres au 31 décembre 2024	21 240	6 862	669 968	-91 550	606 520	625	607 145

Les indemnités de fin de carrières ont été calculées conformément à la mise à jour de la norme IFRIC IC. Les écarts actuariels, comptabilisés en OCI s'élèvent à 105 K€.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2024

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire du 3 avril 2025.

1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

Sur l'exercice écoulé, les opérations et événements significatifs au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivants :

- Diminution du Chiffre d'affaires en raison du contexte difficile du marché de la production automobile
- Augmentation des coûts de personnel en raison de l'inflation salariale
- Fermeture et vente de l'usine des Mureaux générant une plus-value de 3,3 millions d'euros ;
- Vente de l'usine de Cordoba en Argentine générant une plus-value de 2,7 millions d'euros.

1.2. Information liée au climat

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et co-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, le groupe a engagé une démarche en matière de RSE. Le groupe vise à tendre vers la neutralité carbone.

A la clôture 2024, les risques climatiques ou les engagements de décarbonation ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers. Il n'existe pas de sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements importants liées à de potentiels risques climatiques.

1.3. Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe AKWEL sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2024. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les amendements et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

1.4. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2024

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2024. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont présentés ci-après :

- L'amendement IFRS 16, Dettes sur obligation locative dans une opération de cession-bail, publié par l'UE en novembre 2023 ;
- L'amendement IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes assorties de clauses restrictives en passif courant ou non courant, adopté par l'UE en décembre 2023 ;
- L'amendement IFRS 7 et IAS 7, Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2024.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2024, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 :

- L'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 :

- L'amendement IFRS 9 et IFRS 7, Instruments financiers : clarifications sur le critère de « prêt basique » et d'autres modalités, adopté par l'IASB en mai 2024, et adoption en cours par l'UE.
- L'amendement IFRS 9 pour les contrats d'énergie verte : clarifications sur les PPA et les VPPA, adopté par l'IASB en décembre 2024 et adoption en cours par l'UE.
- L'amendement IFRS 10, Etats financiers consolidés : sur la notion d'agent de fait, adopté en juillet 2024 et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes.

- Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du Groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les écarts d'acquisition, les tests de dépréciation, les actifs d'impôts différés, les provisions inscrites au passif du bilan et les durées des contrats de location sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice, notamment dans le contexte des incertitudes liées à l'environnement macroéconomique et géopolitique, une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité très forte du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 1.7.9 Engagements de retraite) et de celles liées aux écarts de conversion.

1.4.1. Les impacts de l'hyperinflation turque et argentine sur le Groupe

1.4.1.1. Monnaie fonctionnelle euro aux filiales turques

La norme IAS 21 "Effet des variations des cours des monnaies étrangères" s'applique sur les filiales Turques depuis l'exercice 2022, leur monnaie de fonctionnement étant l'euro.

1.4.1.2. Impacts de l'hyperinflation argentine

Compte tenu du caractère non significatif de la filiale, le groupe n'applique pas la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes ».

1.5. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la Société dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque la Société détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la Société associée, y compris les résultats de l'exercice.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et aucune activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.5.1. Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, la Société applique les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». En application de cette méthode, la Société comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont comptabilisés en charges et ne sont pas intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

La Société évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net du Groupe acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise à chaque acquisition.

L'impact des variations de périmètre sans modification du contrôle est constaté directement en réserves consolidées.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, la Société inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable. Toute variation ultérieure est constatée en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré (hors variation des compléments de prix - cf. supra). Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill. Ce délai de 12 mois ne concerne pas les clauses de compléments de prix, dont les variations sont constatées en résultats après l'acquisition.

1.6. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres ;
- Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les capitaux propres part du Groupe sont convertis au taux historique à l'exception du résultat de l'exercice qui est converti au cours moyen ;
- Les variations des écarts de conversion sont constatées en autres éléments du résultat global ;
- Les goodwills constatés sur des filiales étrangères sont enregistrés dans la devise de la filiale.

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de comptabilisation retenus de conversion des filiales situées dans des économies hyper inflationnistes ont été présentés en note 1.4.1.

Le Groupe n'a pas mis en œuvre sur les exercices présentés d'instruments de couverture du risque de change.

En cas de cession de filiales étrangères établissant leurs comptes dans une devise différente de celle de l'euro, les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat, pour être intégrés dans le résultat de cession.

Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion », lorsque les critères définis par la norme sont respectés.

1.7. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le Groupe.

1.7.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- Brevets (amortis en linéaire sur leur durée de protection) ;
- Logiciels (amortis en linéaire sur une période comprise entre 1 et 3 ans).

En application de l'article 212-3 du PCG, les frais de développement peuvent être inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les critères cumulatifs à respecter sont les suivants :

- Faisabilité technique, nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation corporelle ;
- Avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources appropriée pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En 2024, comme en 2023, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis.

Le montant des frais de Recherche et Développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2024 s'élève à 55,7 millions d'euros (62,6 millions d'euros en 2023).

1.7.2. Ecarts d'acquisition

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survalueur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ».

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ». Les frais d'acquisition sont constatés directement en charges.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation (cf. [note 7](#)).

Tests de dépréciation sur les actifs non courants non financiers

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an pour les actifs non amortis (essentiellement les écarts d'acquisition), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur.

En pratique, les actifs non courants non financiers correspondent aux écarts d'acquisition ; aux terrains et autres immobilisations non courantes.

Pour la réalisation des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, ceux-ci, sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les Groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, Etats-Unis, Suède, etc.). Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché nette des coûts de cession. En pratique, seule la valeur d'utilité est appliquée.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2025, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans ;
- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini avec un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2023) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2024 pour actualiser les flux futurs de trésorerie est compris entre 10,4 % et 12,6 % selon les pays.

Lorsque les tests mettent en évidence une dépréciation, celle-ci est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant, en fonction du fait générateur à l'origine de la dépréciation. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles jusqu'à la date de sortie des unités génératrices liées, sauf lorsqu'ils portent sur des sociétés mises en équivalence.

1.7.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur dans le cas des regroupements d'entreprises. Le Groupe a opté pour la réévaluation des terrains comme présenté ci-après dans la [note 9](#).

L'analyse effectuée selon la norme IAS 23 n'a pas conduit à capitaliser des frais d'emprunts.

Les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions : 25 à 40 ans ;
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;
- Installations générales : 10 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.

En application de la norme IAS 36, Le Groupe effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie proche de celle retenue pour les écarts d'acquisition, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le Groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe n'ont pas de valeur résiduelle significative.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Principes comptables liés aux retraitements des contrats de location

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre les contrats de location financement et les contrats de location simple.

Les contrats de location ou les contrats qui contiennent un contrat de location sont des contrats qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un temps donné moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois, ou biens sous-jacents de faible valeur), et pour les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif. En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats de location immobilière.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre de l'obligation locative ;
- L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'intérêt explicite, pour les contrats de crédit-bail, et le taux d'emprunt marginal dans les autres cas. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat et du profil de remboursement (taux duration) ;
- La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable. Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel ;
- Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

En pratique :

- Les durées retenues pour les contrats de location en France correspondent à la période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux « 3/6/9 ») : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans. Dans le cas où il n'existe pas de durée mentionnée au sein du contrat, les actifs liés aux droits d'utilisation seront amortis sur 10 ans qui correspond à la durée d'utilisation économique moyenne des biens concernés ;
- Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe et il n'y a pas d'option d'achat.

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur les durées d'utilisation économique dans le cas des contrats de location comportant une option d'achat, et sur la durée du contrat retenue pour déterminer l'obligation locative dans les autres cas.

Impact sur les flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, seuls les remboursements de la dette liée aux obligations locatives sont reportés dans le tableau des flux de trésorerie, en flux de financement. Les flux liés aux augmentations des actifs et passifs liés aux contrats de location sont compensés.

Les intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de « Variation de l'endettement », comme les autres intérêts versés.

1.7.4. Actifs financiers non courants

Actifs financiers évalués au coût amorti :

Ce poste inclut principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe.

Actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :

Le Groupe évalue les titres non consolidés à leur juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultat (cf. *note 1.10*). Dans certains cas exceptionnels (absence d'informations fiables et récentes), le coût historique est considéré comme une base de référence acceptable de la juste valeur.

Actifs évalués à la juste valeur par le résultat :

Aucun actif financier non courant ne rentre dans cette catégorie.

1.7.5. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « premier entré, premier sorti » et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Les stocks de maintenance sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation, et/ou lorsque des indices de pertes de valeur sont mis en évidence (rotation, obsolescence...).

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet dans la limite du prix facturable au client.

1.7.6. Créances clients, autres actifs et passifs liés aux contrats clients

Créances clients :

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des conditions de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte. Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IFRS 9, sont conservées dans le poste « Clients et comptes rattachés » ; dans le cas contraire, elles sont reconnues en tant que liquidités ou équivalents de liquidités.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties. Il est à noter que, globalement, le risque client est considéré comme faible en raison du faible montant de créances irrécouvrables constatées les années précédentes...

Le Groupe applique la méthode simplifiée de dépréciation des créances. Le Groupe distingue les clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) des autres créances clients.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas.

Les créances clients non douteuses sont provisionnées sur la base d'une matrice de provisionnement, qui tient compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de perte en cas de défaut.

Les probabilités reposent sur une analyse du risque tenant compte de critères quantitatifs et qualitatifs tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Accords de compensation :

Néant.

Contrats comportant une composante financement significative :

Néant.

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients concernent :

- Des dettes à l'égard des clients liées aux contreparties à verser aux clients ;
- Des produits constatés d'avance, peu significatifs, visant à rattacher le chiffre d'affaires sur l'exercice.

1.7.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.7.8. Impôts exigibles et différés

Impôts exigibles

Les créances et dettes d'impôts exigibles comprennent les actifs et passifs liés aux incertitudes et risques fiscaux, conformément à IFRIC 23. En pratique, aucun montant n'a été constaté sur les exercices présentés au titre des incertitudes fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- De provisions non déductibles de façon temporaire ;
- Des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, contrats de location, indemnités de départ à la retraite, ...)
- De l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en retenant le taux voté ou quasi voté à la clôture. En pratique, il n'y a pas eu d'évolution significative attendue des taux d'impôts. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative d'AKWEL. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement, et que les règles en matière de plafonnement de l'utilisation des déficits sont prises en compte, le cas échéant.

L'application des principes ci-dessus a conduit à ne pas reconnaître, au niveau du Groupe, les actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'application de Pilier 2 n'a entraîné aucune charge d'impôt supplémentaire sur l'exercice.

1.7.9. Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles : évolution des salaires, âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée en totalité dans les provisions pour retraites et autres avantages.

En l'absence de conventions collectives prévoyant des plafonds et/ou des tranches d'acquisition des droits, les obligations sont constatées en tenant compte de l'ancienneté des salariés.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,36 % (contre 3,22 % à la clôture 2023), d'une augmentation des salaires de 2,5 % (contre 2,5 % à la clôture 2023) pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 67 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. Ces hypothèses s'appliquent sur les entités françaises qui représentent la part la plus significative des engagements de retraite comptabilisés.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Le coût des services rendus et le coût financier sont constatés en résultat consolidé. L'impact des changements de régime est également constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat.

Aucun changement ou modification de régime ne sont intervenus sur les exercices présentés à l'exception de la réforme des retraites en France, adoptée en avril 2023 et prenant effet au 1er septembre 2023. L'impact de cette réforme n'est pas significatif.

Enfin, le Groupe n'a pas opté pour l'externalisation du financement de l'engagement auprès d'un fonds.

1.7.10. Paiements fondés sur des actions

Le cas échéant, en application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés qui se dénouent en actions sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en tenant compte d'une probabilité d'acquisition des droits, réappréciée à chaque clôture. Le montant de l'avantage cumulé est figé à la date d'acquisition des droits, en fonction des droits effectivement acquis, il est ensuite reclassé en réserves lorsque les droits sont exercés ou devenus caducs.

1.7.11. Provisions (hors incertitudes fiscales)

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

1.7.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Les règles de comptabilisation des dettes financières sur obligations locatives en application d'IFRS 16 sont présentées en note 1.7.3 Principes comptables liés aux retraitements des contrats de location.

1.7.13. Instruments dérivés

1.7.13.1. Risque de change

Les flux d'achat et de vente effectués par le Groupe comme par ses filiales sont pour l'essentiel réalisés dans les mêmes monnaies permettant ainsi d'avoir une couverture de change naturelle. En conséquence, le Groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

1.7.13.2. Risque de taux

Les sociétés du Groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

1.7.14. Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le cas échéant, lorsqu'ils respectent la définition donnée par la norme IFRS 5, les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat. Aucun actif et passif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

1.7.15. Actions propres

Les mouvements (acquisitions et cessions) d'actions du Groupe mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

1.8. Présentation du compte de résultat

1.8.1. Chiffre d'affaires

La norme IFRS 15 pose les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- Identification du contrat ;
- Identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- Détermination du prix global du contrat ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, correspondant à la date de transfert du contrôle, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

Le Groupe a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle et future du Groupe. Ces transactions et contrats font l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes imposées par la norme afin notamment d'identifier les zones de jugement. Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous.

Pour un projet automobile particulier, les trois principales promesses faites par le Groupe à un constructeur généralement identifié dans le cadre de l'analyse préliminaire sont les suivantes :

- Étude Produit, qui comprend notamment la détermination des spécificités techniques intrinsèques des pièces ainsi que celles liées au processus de production associé ;
- Fourniture des outillages de production, tels que les moules et les autres équipements utilisés pour la production des pièces ;
- Fourniture des pièces.

L'analyse a conduit à considérer que ces trois phases sont des obligations de performance distinctes pour lesquelles le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison/achèvement. En effet, dans la grande majorité des cas, chaque obligation de prestation fait l'objet d'un contrat juridique spécifique. Chaque contrat est dès lors indépendant et lorsque l'obligation de prestation est remplie, le constructeur a la possibilité sans pénalité de renoncer à l'exécution des autres contrats portant sur les mêmes références ce qui démontre le caractère distinct de ces obligations de prestation. Lorsque plusieurs obligations de prestations sont incluses dans un même contrat, la politique du Groupe est de fixer le prix de chaque obligation de prestation de manière indépendante afin de prévenir tout risque de perte en cas de rupture de contrat à l'issue d'une opération de prestation.

Le revenu des outillages est reconnu lors du transfert du contrôle au client qui est considéré satisfait lorsque le client valide la conformité des outillages. Tant que ce transfert n'est pas réalisé, les coûts de production sont activés dans la limite du prix facturable au client.

Les prix de transactions sont alloués aux obligations de prestation sur la base des prix contractuels propres à chaque obligation de performance présentée ci-dessus. Compte tenu de l'indépendance des contrats et du risque de renonciation du constructeur à l'exécution des autres contrats juridiques, le Groupe procède aux négociations avec les constructeurs pour chaque contrat sur la base de prix standalone.

Concernant les contributions reçues de clients sur les frais de développement et les prototypes, elles sont aujourd'hui présentées sur la ligne « Chiffre d'affaires » car elles résultent d'un contrat avec un client en vue d'obtenir, en échange d'une contrepartie, des biens ou des services issus des activités ordinaires du Groupe. Les garanties données ne sont par ailleurs pas optionnelles.

Garanties :

Par ailleurs, le Groupe considère que la promesse contractuelle faite au constructeur en matière de garantie des pièces fournies ne répond pas à la définition d'une obligation de performance distincte car elle ne donne pas lieu à un « service additionnel ». Ainsi, les coûts de garantie continueront d'être reconnus conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Distinction agent / principal :

Le recours à la sous-traitance est limité compte tenu du degré d'intégration du Groupe et que lorsque le Groupe fait appel à de la sous-traitance, il intègre les produits sous-traités dans des ensembles plus grands et reste donc responsable de la fourniture du bien ou du service en tant que principal.

Dans le cadre de certains contrats spécifiques, l'examen de la relation avec le client final conduit le Groupe à considérer qu'il agit en tant qu'agent et non en tant que principal.

Autres points :

- Les contrats clients ne comportent pas de composante « financement » ;
- Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des estimations significatives.

1.8.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés.

1.8.3. Contribution économique territoriale

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles.

1.8.4. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration significatifs ;
- Des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement ;
- Des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs ;

- Des dépréciations non courantes des écarts d'acquisition, dont l'évènement à l'origine de la dépréciation est de nature non courante ;
- Du résultat financier ;
- Des impôts courants et différés ;
- Du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation de l'ANC n°2020-01 du 6 mars 2020.

1.9. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du Groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2024 il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou n'ayant été exercée.

1.10. Instruments financiers - Actifs et passifs financiers, instruments dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à des catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Présentation des trois catégories d'actifs financiers : cf. [note 1.7.4](#).

Les principaux passifs financiers (principalement, emprunts et dettes fournisseurs) sont évalués au coût amorti.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. [note 22](#)), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de cette norme pour le calcul de la juste valeur des instruments financiers n'a pas conduit à identifier d'ajustements au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre) par rapport aux calculs effectués précédemment.

1.11. Informations sectorielles

Le Groupe n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

Le Groupe identifie 3 secteurs géographiques pour allouer les ressources aux différents secteurs et pour évaluer leur performance :

- Europe Middle East & Africa, ou EMEA (Europe ; Turquie ; Maroc et Tunisie)
- Amérique
- Asie

Ces régions ont été déterminées en fonction de leur proximité géographique, leurs caractéristiques économiques similaires ainsi que leur contribution au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe.

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zones géographiques est donnée en [note 3.1](#).

Les seules informations bilantielles suivies par zones géographiques dans les reportings de gestion du Groupe sont les investissements.

Les revenus du Groupe dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Chine. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par des problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, le Groupe réalise 67 % de son activité directement auprès des trois constructeurs (Stellantis, Ford, Renault-Nissan-Mitsubishi). Les performances de ces trois constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus du Groupe.

1.12. Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2020-01 du 6 Mars 2020.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations sur fonds propres.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices ;
- Les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque le Groupe constate un impôt ;
- Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances courantes ou non courantes) ;
- Les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations ;
- Les augmentations des actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) sont compensées avec celles liées aux dettes sur obligations locatives ;
- Les remboursements des dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de financement ;
- Les intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de « Variation de l'endettement », comme les autres intérêts versés.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

2. Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
AKWEL (SOCIÉTÉ MÈRE)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUDSCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
AKWEL NINGBO CHINA CO, LTD	100	Intégration globale	Cixi, Chine
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDUSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIVE A.S.	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
AKWEL VIGO SPAIN S.L	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
AKWEL MEXICO, S.A. DE C.V	100	Intégration globale	Veracruz, Mexique
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
AKWEL TOOLING FRANCE	100	Intégration globale	Treffort, France
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	100	Intégration globale	Pune, Inde
MGI COUTIER FINANCE LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AKWEL USA INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL AUTOMOTIVE USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL CADILLAC USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL MEXICO USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL JUAREZ MEXICO, S.A DE C.V	100	Intégration globale	Juarez, Mexique
AKWEL ORIZABA MEXICO SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
AKWEL CHIPPENHAM UK LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AKWEL GEBZE TURKEY OTOMOTIV SANAYI LTD SIRKETI	100	Intégration globale	Gebze, Turquie
AKWEL GERMANY SERVICES GMBH	100	Intégration globale	Stuttgart, Allemagne
AKWEL AUTOMOTIVE VANNES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AKWEL VANNES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AKWEL RUDNIK CZECH REUBLIC A.S	100	Intégration globale	Rudnik, République Tchèque
AKWEL SANT JUST SL	100	Intégration globale	St Just, Espagne
AKWEL TONDELA (PORTUGAL), LDA	100	Intégration globale	Tondela, Portugal
GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD	55	Intégration globale	Daman, Inde
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	100	Intégration globale	Chongqing, Chine
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	100	Intégration globale	Varberg, Suède
AKWEL SWEDEN AB	100	Intégration globale	Varberg, Suède
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIPessoal, LDA	100	Intégration globale	Paredes De Coura, Portugal
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	100	Intégration globale	El Jadida, Maroc
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	100	Intégration globale	Wuhan, Chine
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	100	Intégration globale	Rayong, Thaïlande
AKWEL STARA ZAGORA (Bulgarie) EOOD	100	Intégration globale	Vidin, Bulgarie
HOLDING ENRICAU	21,47	Mise en équivalence	Vougy, France
BIONNASSAY REAL ESTATE	50	Mise en équivalence	Vougy, France
AKWEL SERVICE TUNISIA	100	Intégration globale	Tunis, Tunisie

L'ensemble des filiales du Groupe clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD et GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

La société BIONNASSAY REAL ESTATE est consolidée par mise en équivalence malgré une détention de 50% en raison de l'absence de contrôle effectif.

AKWEL JAPAN SERVICES CO, LTD, entité détenue à 100% par le Groupe, n'est pas consolidée en raison de la difficulté d'obtention des informations nécessaires dans des délais compatibles, ainsi qu'en raison de son caractère non significatif au regard du Groupe.

3. Information sectorielle

3.1. Par zone géographique

(en milliers d'euros)	EMEA	Amérique	Asie	Élimin. internes	Total
Au 31 décembre 2024					
Ventes totales	913 481	442 191	41 788	-408 466	988 994
Résultat opérationnel courant	25 466	16 075	-2 090	-1 054	38 396
(en milliers d'euros)	EMEA	Amérique	Asie	Élimin. internes	Total
Au 31 décembre 2023					
Ventes totales	1 009 511	455 288	44 122	-442 548	1 066 373
Résultat opérationnel courant	41 207	19 236	1 087	-488	61 042

La ventilation des immobilisations hors écarts d'acquisition (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
EMEA	617 121	168 776
Amérique	167 615	97 298
Asie	42 976	21 949
Total immobilisations	827 712	288 023

Les zones géographiques définies dans ce rapport sont en cohérence avec l'organisation et le suivi interne du groupe. La zone EMEA comprend la France (pays de l'entité consolidante).

4. Revenus et charges non courant(es) nets(tes)

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Coûts de restructuration (nets)	-2 384	-9 956
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	5 845	18
Dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Autres	-2 139	-1 848
Total	1 322	-11 786

Les coûts de restructuration comprennent en 2023 une provision pour la fermeture du site de Gournay à hauteur de 9,2 millions d'euros. Cette provision a été complétée par une dotation supplémentaire de 1,1 millions d'euros en 2024 en raison de coûts supplémentaires sur les licenciements des salariés.

Des plans de licenciement ont également eu lieu en 2024 dans les filiales tchèques et roumaines.

Les plus values de cession correspondent principalement à la cession du bâtiment site Mureaux suite à sa fermeture (3,3 millions d'euros) et à la cession de l'usine de Cordoba (2,7 millions d'euros).

5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur financement à court et moyen terme (1)	1 841	314
Gains et (pertes) de change nets (nettes)		
Gain et pertes sur position monétaire		
Autres produits (charges)	-448	-148
Total	1 393	166

(1) Dont 601 milliers d'euros des intérêts liés à IFRS 16.

L'exposition du Groupe aux risques de change et de crédit est détaillée dans le [paragraphe 5.9.2.2.2](#) du rapport de gestion.

6. Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants	-15 186	-15 715
Impôts différés	-1 456	2 737
Total	-16 642	-12 978

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en fonction des échéances prévisionnelles de reprises des bases d'impôts différés.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	41 110	49 421
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)		
Utilisation de déficits antérieurement non constatés/Déficits perdus	22 523	4 479
Plus-value long terme		
Différences permanentes et autres (*)	-6 096	-1 514
Base imposable	57 537	52 386
Impôt au taux normatif de 25 %	-14 384	-13 097
Taux d'imposition différents	-1 743	239
Crédit d'impôt	-314	-102
Autres impacts (y compris redressements fiscaux)	-201	-18
Charge d'impôt effective	-16 642	-12 978

La ligne « Autres impacts » comprend principalement des incitations et avantages fiscaux sur les sociétés américaines. Les impôts différés sont présentés ci-après en [note 11](#).

(*) concernant le traitement des actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (cf. [note 1.7.4](#)).

7. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31/12/2023
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	33 665	34 635
Acquisitions		
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice		
Cessions		
Écarts de conversion (et autres mouvements)	1 716	-970
Dépréciation		
Montant net	35 381	33 665

Les écarts d'acquisition concernent principalement le sous-palier AKWEL aux USA pour 28 684 milliers d'euros, AKWEL SANT JUST SPAIN S.L en Espagne pour 2 307 milliers d'euros et les autres entités pour 4 389 milliers d'euros.

8. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1 ^{er} janvier N	13 798	7 133	20 931
Acquisitions	210	129	339
Cessions	-148	-1	-149
Activation immobilisations en cours	100	283	383
Ecarts de conversion et autres	-20	-11	-31
Valeur au 31 décembre N	13 940	7 533	21 473
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1 ^{er} janvier N	-13 092	-5 322	-18 414
Amortissements	-502	-352	-854
Reprise d'amortissements			0
Pertes de valeur nettes			
Cessions	123	1	124
Ecarts de conversion et autres	59	-58	1
Valeur au 31 décembre N	-13 412	-5 731	-19 143
Montants nets comptabilisés au 31 décembre N	528	1 802	2 330

9. Immobilisations corporelles

9.1. Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres Immobilisations Incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1 ^{er} janvier N	22 074	123 055	499 122	46 200	42 560	733 011
Acquisitions		340	5 604	1 420	35 006	42 370
Cessions		-478	-12 448	-2 757	-28	-15 711
Activation immobilisations en cours	24	35 201	50 126	1 808	-87 542	-383
Ecarts de conversion et autres	-851	-30 463	-29 010	-1 381	58 318	-3 387
Valeur au 31 décembre N	21 247	127 655	513 394	45 290	48 314	755 900
Cumul des amortissements et pertes de valeur						
Valeur au 1 ^{er} janvier N	-364	-52 621	-372 472	-37 032		-462 489
Amortissements	-36	-3 884	-29 267	-2 576		-35 763
Reprises						
Pertes de valeur nettes						
Cessions		323	11 938	2 701		14 962
Ecarts de conversion et autres	-20	662	-1 065	-30		-453
Valeur au 31 décembre N	-420	-55 520	-390 866	-36 937	0	-483 743
Montants nets comptabilisés au 31 décembre N	20 827	72 135	122 528	8 353	48 314	272 157

9.2. Actifs liés aux droits d'utilisation

Les immobilisations liées aux droits d'utilisation ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Montants bruts comptabilisés					
Valeur au 1 ^{er} janvier N	266	37 477	10 180	637	48 560
Acquisitions		2 716		36	2 752
Diminutions		-2 429		-134	-2 563
Ecart de conversion et autres		1 582		8	1 590
Valeur au 31 décembre N	266	39 346	10 180	547	50 339
Cumul des amortissements et pertes de valeur					
Valeur au 1 ^{er} janvier N		-24 678	-10 180	-543	-35 401
Amortissements		-2 596		-57	-2 653
Reprises					
Pertes de valeur nettes					
Diminutions		2 429		134	2 563
Ecart de conversion et autres		-1 282		-30	-1 312
Valeur au 31 décembre N	0	-26 127	-10 180	-496	-36 803
Montants nets comptabilisés au 31 décembre N	266	13 219	0	51	13 536

Comme indiqué en *note 1.7.3*, l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier des actifs liés aux droits d'utilisation qui devraient être testés en tant qu'actifs isolés.

Conformément à la norme IAS 7, les augmentations et diminutions ne générant pas de flux de trésorerie, ne sont pas reportées dans les flux d'investissement du tableau des flux de trésorerie.

10. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation *	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1 ^{er} janvier N	1 945	3 272	5 217
Augmentations		144	144
Diminutions	-1 164	-91	-1 255
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion et autre		14	14
Résultat société mise en équivalence	-206		-206
Valeur au 31 décembre N	574	3 339	3 913
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1 ^{er} janvier N	-1 164	-1 849	-3 013
Dépréciations			0
Pertes de valeur nettes			0
Cessions / reprises	1 164		1 164
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion et autres			0
Valeur au 31 décembre N	0	-1 849	-1 849
Montants nets comptabilisés au 31 décembre N	574	1 490	2 064

(*) concernant le traitement des actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (cf. [note 1.7.4](#)).

L'exposition du Groupe aux risques de change et de liquidité est détaillée dans le [paragraphe 5.9.2.2.2](#) du rapport de gestion.

11. Impôts différés

Les impôts différés (12 494 milliers d'euros à l'actif, 9 955 milliers d'euros au passif soit un montant net de 3 741 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Réévaluation terrains France à dire d'expert	-875	-875
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	-6 267	-6 722
Retraite	1 685	1 618
Déficits fiscaux activés	6 120	6 743
Autres différences	1 876	2 976
Total	2 539	3 740
Dont impôts différés actifs	12 493	10 054
Dont impôts différés passifs	-9 954	-6 314

Au 31 décembre 2024, les déficits non activés sont les suivants :

Déficit non activé		
(bases - en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
AKWEL SANT JUST SL	20 770	22 310
AKWEL AUTOMOTIVE VANNES France	3 638	3 997
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	9 077	8 129
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	6 608	1 448
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	7 520	6 155
AKWEL AUTOMOTIVE VANNES France	3 638	3 821
Total	51 251	45 860

Une partie des déficits du Groupe AKWEL SANT JUST SL sont activés avec un taux de 25 % dans la mesure où ces déficits fiscaux seront vraisemblablement utilisés dans les cinq prochaines années (utilisation de 502 milliers d'euros en 2024).

Seule l'entité AKWEL RAYONG a une limite d'utilisation de ses déficits dans le temps (5 années).

12. Stocks

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette 31.12.2024	Valeur nette 31.12.2023
Matières, composants & marchandises	59 998	-8 964	51 034	64 664
Produits intermédiaires et finis	72 229	-5 004	67 225	82 777
En cours de production	23 369	0	23 369	26 010
Total	155 596	-13 968	141 628	173 452

Les stocks à fin décembre 2024 ont été réduits afin de tenir compte des prévisions de ventes et afin de s'adapter à la conjoncture. La méthode de provision des stocks n'a pas été modifiée en 2024.

13. Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients	145 124	167 605
Provisions pour dépréciation	-2 191	-1 372
Valeur nette	142 933	166 233

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

La Société n'est pas en mesure de communiquer le montant total des créances échues. Un suivi mensuel est réalisé par chaque entité mais ne fait pas l'objet d'une consolidation. Cependant, compte tenu de l'attention apporté historiquement à ce sujet, les créances échues sont très faibles y compris pour des retards d'un à cinq jours.

Les créances de plus de six mois, non dépréciées, ne sont pas significatives. Il n'existe pas d'autres créances significatives non dépréciées.

La quasi-totalité des provisions pour dépréciation porte sur les créances douteuses qui sont dépréciées pour la totalité des montants hors taxes. Aucun impayé significatif n'est survenu sur l'exercice.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre.

La baisse des créances à fin décembre 2024 par rapport à décembre 2023 résulte de la baisse d'activité sur l'exercice.

14. Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance	1 587	1 775
Créances d'impôt	14 356	15 873
Créances sociales et autres	1 133	477
Débiteurs divers	11 861	11 197
Actifs sur contrats ⁽¹⁾	36 172	31 056
Valeur brute	65 109	60 378
Dépréciation	-1 851	-766
Valeur nette	63 258	59 613

⁽¹⁾ L'ensemble des créances classées sous la rubrique « Autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

Les débiteurs divers incluent les indemnités d'assurance à recevoir et notamment 9,5 millions d'euros en 2024 relatifs aux retours garantie et campagnes de modernisation.

15. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital se compose de 26.550.240 actions d'un montant nominal de 0,8 euro. Le Groupe familial détient 67,53 % du capital, dont 57,33 % par la société COUTIER DEVELOPPEMENT.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

16. Provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Utilisations	Reprises sans Objet/Autres	31.12.2024
Indemnités de retraite & fin de carrière	13 606	3 644	-1 430	-1 860	13 960
Autres provisions pour risques et charges	56 073	11 767	-7 042	-860	59 938
Total	69 679	15 411	-8 472	-2 720	73 898

Les variations de périmètre intervenues sur l'exercice ne sont pas significatives.

L'augmentation des autres provisions pour risques et charges est principalement liée à des risques techniques et commerciaux et notamment des retours garantis. Dans le cadre de ces provisions, les montants comptabilisés en dotations aux provisions ont été estimés sur la base des retours garantie constatés sur l'exercice, des durées contractuelles de garantie et des historiques disponibles nets des produits d'assurances.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour risques SCR (41,8 millions d'euros) ainsi que d'autres risques liés à des garanties produits pour 4,6 millions d'euros. Elles comprennent également une provision liée à la fermeture du site de Gournay de 8,04 millions d'euros et celles de la fermeture du site Mureaux. Des provisions pour des risques fiscaux ont également été provisionnés pour un montant de 2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les provisions s'analysent comme suit selon leur échéance :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	à moins d'un an	à plus d'un an
Indemnités de retraite & fin de carrière	13 960	15	13 945
Autres provisions pour risques et charges	59 938	9 665	50 273
Total	73 898	9 680	64 218

À la clôture des exercices présentés, il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels significatifs.

17. Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Emission d'emprunt	Rembourse- ments	Ecart de change et Autres	31.12.2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 397		-33 674		1 723
Dettes sur obligations locatives	10 702	3 336	-2 794	292	11 536
Autres					
Autres financements	354	3 416	-24	4	3 750
Soldes créditeurs de banque	46		-46	56	56
Sous-total Dettes financières	46 499	6 752	-36 538	352	17 065
Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie	151 523	0	-1 502	437	150 458
Endettement financier net	-105 024	6 752	-35 036	-85	-133 393

Au 31 décembre 2024, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- À moins d'un an : 7 301 milliers d'euros dont 1 963 milliers d'euros pour les obligations locatives (35.034 milliers d'euros en 2023) ;
- D'un à cinq ans : 4 954 milliers d'euros (6 698 milliers d'euros en 2023) ;
- À plus de cinq ans : 4 619 milliers d'euros (4 720 milliers d'euros en 2023).

À la clôture des exercices présentés, le Groupe n'a pas de dette sur acquisition de titres. Les dettes à taux fixe s'élèvent à 17 039 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 56 milliers d'euros.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers (basés sur des critères de rentabilité, d'endettement et de capitalisation). La société AKWEL a notamment souscrit en mars 2024 à un crédit revolving de 40 millions d'euros avec une clause d'accordéon à 80 millions d'euros soumis au respect du levier net (endettement financier net/EBITDA) inférieur à 2,5.

Toutes les sociétés du Groupe respectent au 31 décembre 2024 l'intégralité de ces covenants.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de liquidité est détaillée dans le [paragraphe 5.9.2.2.3](#) du rapport de gestion.

18. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Avances et acomptes reçus	1 439	3 582
Produits constatés d'avance	813	137
S/Total des Autres passifs sur contrats clients	2 252	3 719
Dettes fiscales	11 104	5 177
Dettes sociales	28 986	30 717
Autres dettes	464	185
Total	42 806	39 798

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des outillages facturés par anticipation à la demande des clients concernés.

19. Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés

Aucun actif n'est destiné à être cédé ou abandonné à fin décembre 2024.

20. Engagements hors bilan et garanties accordées

Engagements liés aux opérations de croissance externe : néant.

Engagements liés aux opérations financières :

Au 31 décembre 2024, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à 3 943 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la Société mère pour les besoins de certaines filiales étrangères du Groupe, dont :

- AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL : 460 milliers d'euros ;
- BIONNASSAY REAL ESTATE : 988 milliers d'euros ;
- 2 499 milliers d'euros, au titre de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du Groupe).

21. Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie, à la clôture, s'analyse comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Cadres	549	521
Employés et techniciens	3 339	3.489
Ouvriers	4 738	5.622
Total	8 626	9.632

Au 31 décembre 2024, le total de l'effectif du Groupe s'élève à 8 626 personnes, dont 1 197 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

Sociétés	31.12.2024	31.12.2023
AKWEL (SOCIÉTÉ MÈRE)	1 040	1 100
AKWEL TOOLING FRANCE	17	15
AKWEL VANNES FRANCE SAS	140	146
Total France	1 197	1 261
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS CO LTD	103	106
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	727	854
AKWEL SERVICES TUNISIA SARL	41	32
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	1	1
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDÚSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	22	21
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	0	0
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIV AS	629	725
AKWEL VIGO SPAIN S.L	381	378

Sociétés	31.12.2024	31.12.2023
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	451	543
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	37	30
AKWEL CADILLAC USA INC	344	387
AKWEL JUAREZ MEXICO SA DE CV	942	1 144
AKWEL ORIZABA MEXICO SA DE CV	1 453	1 582
AKWEL CHIPPENHAM UK LTD)	35	35
AKWEL GEBZE TURKEY OTOMOTIVE SANAYI LTD)	706	726
AKWEL GERMANY SERVICES GMBH	8	7
AKWEL RUDNIK CZECH REPUBLIC A.S	225	374
AKWEL SANT JUST SPAIN S.L	138	145
AKWEL TONDELA (PORTUGAL), LDA	372	388
GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD	39	57
AKWEL JAPAN SERVICES CO LTD)	2	3
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	1	42
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	262	270
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIPessoal, LDA	193	195
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	80	79
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	47	50
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	149	167
AKWEL STARA ZAGORA (Bulgaria) EOOD)	42	30
Total	8 626	9 632

22. Instruments financiers

Rubriques du bilan - Exercice 2024 (en milliers d'euros)	Désignation des instruments financiers	Niveaux de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif				
Titres non consolidés et créances rattachées	A	2	764	764
Autres actifs financiers non courants	D	-	726	726
Clients et comptes rattachés	D	-	142 933	142 933
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance et créances fiscales et sociales)	D	-	46 182	46 182
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1	150 458	150 458
Passif				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	D	2	5 473	5 473
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	D	2	-	-
Concours bancaires courants	D	2	56	56
Juste valeur des instruments financiers	D	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	D	-	85 370	85 370
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance et dettes fiscales et sociales)	D	-	1 667	1 667

A : Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

B : Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (a).

C : Actifs à la juste valeur par le résultat.

D : Passifs financiers à la juste valeur (a).

E : Instruments dérivés.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 mise en œuvre en 2013.

Les définitions des niveaux de juste valeur sont présentées dans la [note 1.10](#). Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

23. Transactions avec des parties liées

Identification des parties liées :

- Le groupe COUTIER Développement (composé de Coutier développement ; Coutier Sénior ; groupement Forestier ; Forex) exerçant un contrôle exclusif sur l'entité AKWEL SA ;
- Les sociétés mises en équivalences : la HOLDING Enriceau détenue à 21,47% par AKWEL SA et la société Bionassay Real Estate détenue à 50% par AKWEL SA

Transaction avec le groupe COUTIER Développement :

- Compte courant de 1 514 milliers d'euros avec Coutier senior
- Compte courant de 2 116 milliers d'euros avec Coutier développement

Transaction avec Bionassay :

- Compte courant de 630 milliers d'euros

24. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant AKWEL s'élèvent au total à 1 834 407 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1 911 994 euros en 2023), tandis que celles versées aux membres du Conseil de surveillance s'élèvent à 353 600 euros (341 000 euros en 2023).

25. Options d'achat d'actions

AKWEL n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions aux dirigeants.

26. Risques et litiges

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe est présentée dans le rapport de gestion en [5.9](#).

27. Regroupement d'entreprises

AKWEL n'a réalisé aucune acquisition sur l'exercice.

28. Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a annoncé en mars 2025 un projet de rupture conventionnelle collective en France ayant pour conséquences la réorganisation des équipes afin de s'adapter aux évolutions récentes du marché. 69 postes sur 7 sites seraient concernés par ce projet.

29. Honoraires des Commissaires aux comptes

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			PWC			AUTRES*		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1		(N)	N		N-1	(N)	
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :									
Emetteur	183 000	189 000	-3%	181 000		100%	109 800		-100%
Filiales intégrées globalement	294 600	270 000	9%	282 369		100%	170 700		-100%
Certification durabilité :	115 000								
Services autres que la certification des comptes :									
Emetteur	101 500	36 500	178%			100%	10 000		-100%
Filiales intégrées globalement	29 500	13 500	119%			100%	-		0%
Total	723 600	509 000	42%	463 369	-	100%	-	290 500	-100%

*La colonne « Autres » comprend les honoraires du Cabinet ORFIS, commissaire aux comptes jusqu'en 2023, et remplacé par PWC, en 2024.

Les services, autres que la certification des comptes, concernent des prestations de revues de la conformité fiscale, notamment dans les domaines de la taxonomie, des revues de contrôle interne en Chine, en Thaïlande ou en Bulgarie.